ÉLECTIONS LÉGISLATIVES



DU 18 NOVEMBRE 1962

CIRCONSCRIPTION DE COGNAC



Citoyennes et Citoyens, mes chers amis,

Depuis 16 ans et à quatre reprises successives vous m'avez accordé et renouvelé votre confiance, toujours en plus grand nombre.

Dans toutes les charges qui m'ont été confiées, je me suis efforcé de la justifier en demeurant fidèle à l'idéal que vous me donniez mission de défendre, au programme que vous aviez approuvé, en m'attachant à faire prévaloir, en toutes circonstances, les intérêts de notre région.

Ainsi avons-nous donné, les uns par les autres, un exemple singulier de cette stabilité, de cette continuité politique auxquelles la nation aspire si justement sur le plan général.

Je sollicite à nouveau vos suffrages à un âge où la plupart commencent seulement d'envisager le début d'une carrière politique. L'expérience et les connaissances que je peux mettre à votre service et à celui du pays sont celles d'un homme jeune et plein de foi dans l'avenir.

Si vous m'accordez à nouveau vos suffrages, vous qui venez d'horizons politiques différents, vous savez que j'observerai l'indépendance de jugement que j'ai toujours tenu à maintenir à l'abri des opportunismes politiques et de tout esprit partisan.

*
* *

SUR LE PLAN GÉNÉRAL :

1\. - La querelle constitutionnelle vient d'être ouverte à nouveau. Il faut éviter qu'elle le soit encore. La première vertu des institutions est leur permanence. La Constitution de 1958 est bonne car elle permet à la fois de défendre la stabilité gouvernementale et les libertés politiques. Elle doit être appliquée loyalement et complètement de sorte qu'on ne puisse ni revenir à l'omnipotence de l'Assemblée dans laquelle a sombré la 4ème République ni être jeté dans l'aventure du pouvoir personnel.

La démocratie doit être renforcée et revivifiée par le regroupement des partis politiques, l'association étroite des organisations professionnelles aux décisions économiques et des collectivités intermédiaires à la vie nationale. La radio, la télévision doivent être dotées d'un statut qui garantisse leur objectivité.

2\. - Le remarquable redressement économique obtenu depuis 15 ans a trouvé sa conclusion naturelle dans la stabilité monétaire. Elle peut et doit être maintenue rigoureusement. Mais elle ne pourra être préservée que si l'expansion rapide de la production est assurée pour faire face aux besoins croissants du pays. A cet effet, il faut compléter et démocratiser les méthodes du Plan d'Équipement.

Le prochain plan devra donner une primauté absolue :

— aux besoins de l'enseignement et de la formation professionnelle des jeunes, dans l'agriculture et l'industrie ;

— à la modernisation et à l'équipement de l'agriculture, à la valorisation des productions agricoles par l'organisation des marchés ;

— à la décentralisation industrielle dont on parle d'autant plus qu'on fait moins pour la réaliser.

3. - L'accroissement de la richesse nationale doit être équitablement réparti. Il devra bénéficier en particulier :

— aux agriculteurs qui doivent retrouver la garantie de leur revenu par le rétablissement des indexations que j'avais instituées en 1957 et qui furent si injustement supprimées ;

— à l'uniformisation des régimes de sécurité sociale et de retraite ; à la garantie d'un revenu familial minimum par le jeu des allocations familiales. Leur montant devra suivre le développement de la richesse nationale.

Enfin, les prochaines années devront voir la suppression complète des zones de salaire et l'institution progressive d'un salaire mensuel garanti.

4. - La politique étrangère devra poursuivre la construction de l'EUROPE et conduire à une Europe politiquement unie et fédérée.

Il faut sans attendre regrouper les trois Communautés existantes et élire au suffrage universel direct une assemblée européenne chargée d'en contrôler le fonctionnement.

La vraie Europe n'est ni celle des technocrates, ni celle des patries, c'est celle des peuples.

L'effort militaire doit lui aussi se poursuivre sur le plan européen, pour les armes classiques comme pour l'arme nucléaire. C'est le seul moyen de donner une efficacité aux dépenses immenses que chaque pays consent séparément sans se donner aucun moyen sérieux de résister à une agression.

5. - L'indépendance de l'Algérie est acquise aux applaudissements de ceux qui vous promettaient le contraire il y a quatre ans. Il ne faut rien négliger maintenant pour intégrer dignement ceux qui ne pourront retourner là-bas et subordonner l'aide à l'Algérie à des garanties réelles pour ceux qui pourront y rester ou y revenir.

SUR LE PLAN RÉGIONAL :

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'action que j'ai menée pour la défense de vos intérêts, en particulier, ceux du Cognac dont dépend la prospérité de tous dans la région : artisans, ouvriers, commerçants. Le droit de planter 2.500 puis 10.000 hectares de vignes nouvelles en est le témoignage le plus éclatant. Je poursuivrai mon action pour obtenir la liberté totale de plantation au profit de ceux qui destineront leur récolte à la distillation.

Je saisirai tous les moyens pour permettre que se reconstitue un stock minimun équivalent à six années de vente et pour favoriser le financement du vieillissement des eaux-de-vie :

— augmentation du plafond des prêts vieillissement du Crédit Agricole ;

— droits fiscaux dégressifs en fonction du vieillissement.

Je demanderai que le logement du vin et le matériel de distillation obtiennent les subventions attribuées à d'autres matériels agricoles.

Je demanderai que les Contributions retiennent les travaux du Centre de Gestion sur les frais de culture à l'hectare pour la détermination des bénéfices agricoles.

Restant en liaison étroite avec vos organisations professionnelles, je poursuivrai, en accord avec elles, la défense efficace des intérêts de notre Région.

Par cette profession de foi, je n'affirme pas seulement un programme mais une position politique, celle qu'un candidat démocrate doit observer dans la période que nous traversons et qui veut le respect de la Constitution de 1958 pour que la France conserve, pendant et après de Gaulle, un régime de stabilité et de liberté.

FÉLIX GAILLARD

Ancien Président du Conseil des Ministres
Président de l'Office H. L. M.
Vice-Président de la Caisse de Crédit Agricole

JEAN LAFON

Directeur de la Station Viticole
Ingénieur agricole
Licencié ès-sciences
Conseiller Municipal de Cognac
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre 1939-45

Candidats d'Union et de Rassemblement Démocratique.

LITHO NOUVELLE — COGNAC